



N° 1893- 07/08/2025
www.maisondelartisan.fr

Conjonctures : Activité du 2^{ème} trimestre 2025

LES ENTREPRISES DE PROXIMITE : Un deuxième trimestre en recul pour l'ensemble des régions

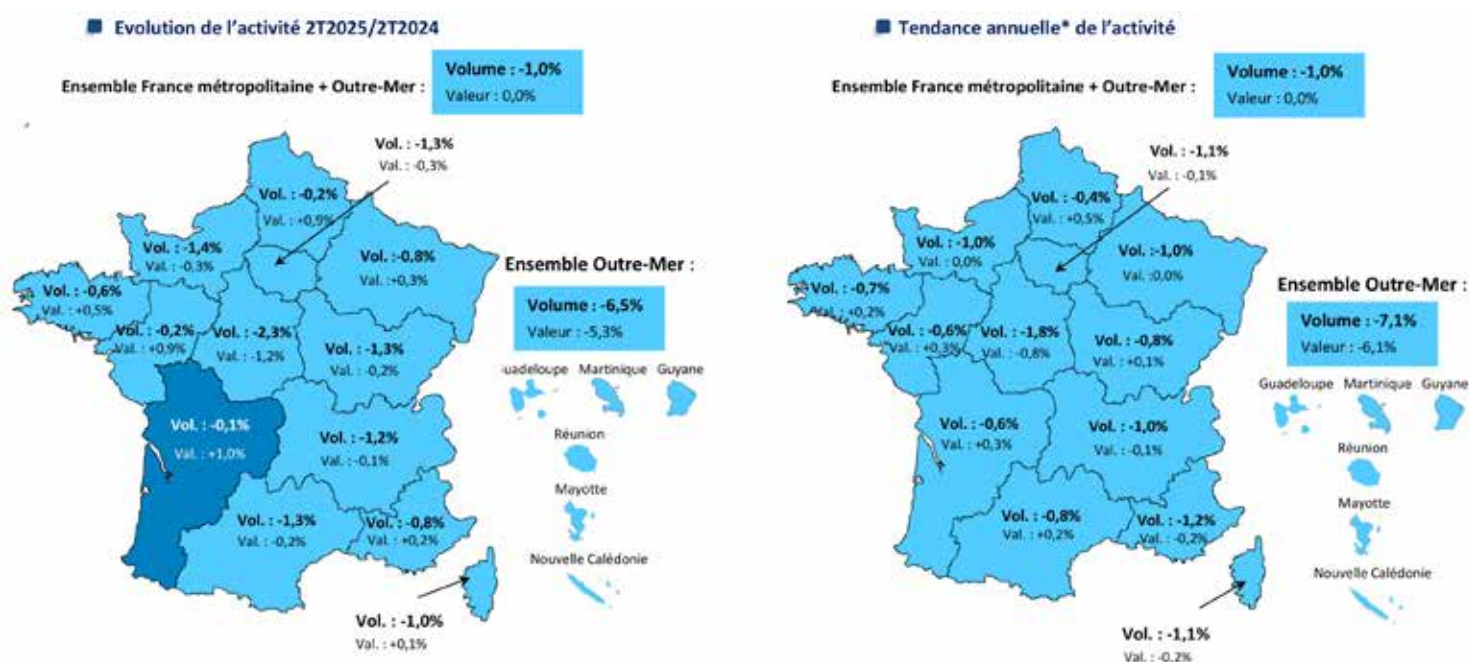
Au cours des mois d'avril, mai et juin 2025, l'activité en volume des entreprises de proximité s'établit en baisse dans la totalité des régions françaises. A l'instar des trimestres précédents, l'ensemble Outre-Mer enregistre le recul le plus conséquent (-6,5% à un an d'intervalle), en raison des fortes contractions d'activité enregistrées à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie.

La première panse ses plaies après le passage du cyclone Chido fin 2024, tandis que la deuxième demeure confrontée à un climat économique très dégradé, conséquence des émeutes de mai 2024 et de la crise du secteur nickel. En métropole, on note également la moins bonne performance de la région Centre-Val de Loire (-2,3%) alors qu'à l'inverse, l'activité est proche de l'équilibre pour la Nouvelle-Aquitaine (-0,1%) et les Pays de la Loire (-0,2%).

Selon les secteurs, l'activité des entreprises de la construction se replie sur l'ensemble du territoire (-4,9% au global), notamment dans les territoires ultramarins (-8,5%), le Centre-Val de Loire (-8,5%) ainsi qu'en Nouvelle-Aquitaine (-6,2%) et en Ile de France (-5,3%). La situation est inverse pour le secteur de l'alimentation (+0,9% au global), avec une progression de l'activité qui concerne la majorité des régions hormis l'Outre-Mer (-7,5%), la Normandie (-0,7%) et la Bretagne (-0,2%).

Au niveau des entreprises de proximité de la fabrication et des services (-1,1% au global), l'activité diminue pour la majorité des régions, excepté en Corse (+1,6%), Nouvelle-Aquitaine (+1,4%), Pays de la Loire (+1,4%) et Centre-Val de Loire (+0,1%).

Enfin, les évolutions sont plus partagées pour les professions libérales (+0,5% au global), avec des évolutions positives qui concernent environ la moitié des régions, en premier lieu la Nouvelle-Aquitaine (+2,5%), la Bretagne (+1,5%) et les Hauts de France (+1,4%). A contrario, l'Outre-Mer (-2,6%), le Centre-Val de Loire (-1,7%) ainsi que la Bourgogne-Franche-Comté (-1,5%) réalisent des performances en deçà du marché.



* Evolution sur quatre trimestres cumulés (en %)
source UZP / Xerfi Specific



Facturation électronique : ce qu'il faut retenir pour les artisans

Lors du point d'étape du 8 juillet 2025, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) a réaffirmé leur volonté d'accompagner toutes les entreprises, y compris les plus petites, dans la mise en œuvre de la réforme de la facturation électronique.

Le message est clair : cette réforme ne concerne pas uniquement les grandes entreprises. Elle est pensée pour intégrer l'ensemble du tissu économique dont les TPE avec des outils simplifiés, une communication adaptée et un accompagnement renforcé. L'objectif est que la facturation électronique soit perçue non comme une contrainte, mais comme une opportunité concrète pour alléger les charges administratives et améliorer la gestion.



Dès septembre 2025, de nombreux supports pédagogiques seront mis à disposition pour aider les professionnels à s'y retrouver : dépliants explicatifs, vidéos, logigrammes, supports pour les réseaux sociaux, etc.

Côté technique, les choses avancent : depuis fin juin, 11 Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP) sont en phase de test, et plus de 8000 entreprises disposent déjà d'une adresse électronique de réception de factures. Les logiciels de facturation sont, en grande majorité, déjà capables de gérer les formats exigés par la réforme.

Attention toutefois à l'usage des labels : seuls les outils agréés peuvent revendiquer la conformité. Un label utilisé abusivement pourra entraîner des sanctions. Les entreprises doivent s'assurer que leurs outils sont bien labellisés ou compatibles.

Par ailleurs, toutes les PDP ne seront pas tenues de couvrir l'ensemble des cas d'usage. Certaines se spécialiseront dans des secteurs ou types de flux, ce qui offrira aux entreprises, y compris aux artisans, un choix adapté à leurs besoins.

Ce qui vous attend !

La réforme de la facturation électronique devient une réalité pour toutes les entreprises françaises assujetties à la TVA. **Objectif** : moderniser, sécuriser et automatiser les échanges de factures.

Le calendrier à retenir :

- 1^{er} sept. 2026 : **obligation de recevoir** des factures électroniques pour toutes les entreprises + **obligation d'émettre** pour les grandes entreprises et ETI.
- 1^{er} sept. 2027 : **obligation d'émettre** aussi pour les PME, TPE et micro-entrepreneurs.

Deux notions clés :

- **E-invoicing** : transmission des factures entre entreprises françaises via une plateforme agréée (PDP) ou Chorus Pro.
- **E-reporting** : transmission à l'administration des données sur les ventes hors champ du e-invoicing (ex : ventes à des particuliers).

À savoir :

Même les micro-entreprises ou franchisés en base de TVA sont concernés. Et de **nouvelles mentions** seront à ajouter sur les factures (SIREN du client, adresse de livraison, etc.).

Infos + : www.impots.gouv.fr → rubrique Facturation électronique

Replays, webinaires, outils pratiques et accompagnement disponibles via Chorus Pro.

Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2023-362-0001
du 28 décembre 2023

START-DISTRIB
SAS AU CAPITAL DE 10.000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
66100 PERPIGNAN
574, RUE FÉLIX TROMBE
981 409 006 R.C.S PERPIGNAN

Aux termes des décisions prises par l'Associé unique en date du 15 Juillet 2025, il a été décidé, en application des dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Perpignan.

Pour avis,
Le Représentant Légal

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 30 juillet 2025, Monsieur Yves Bouzan demeurant 22 avenue Pasteur 66130 Ille Sur Tet, ci-après dénommée « le loueur », a donné en location gérance à :

La SARL A3 CASSOLY TAXI dont le siège social est sis Maison du Bas, 4 Ham Hameau des Ballanets 66500 Los Masos, immatriculée sous le numéro SIRET 49749322100012, représentée par Monsieur Christophe Cassoly agissant en sa qualité de Gérant, ci-après dénommée « le locataire gérant », Les éléments d'exploitation du fonds d'activité d'exploitant de taxi comprenant :

- Le bénéfice de l'autorisation de stationnement taxi n°1 délivrée par la Mairie de Castelnou dont le loueur est titulaire

- Le véhicule équipé taxi de marque Mercedes modèle Classe E, immatriculé auprès de la Préfecture des Pyrénées-Orientales sous le n°EY-489-WD
Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an fixée d'un commun accord entre le loueur et le locataire-gérant à compter du 1^{er} août 2025. Il sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée égale d'un an.

Pour avis, le loueur.



Septembre

Mer. 10 sept. Réunion des plombiers

Lun. 22 sept. Job Dating CAPEB66 – profils débutants

⚡ Jeu. 25 sept. Réunion NFC15-100 – Chez Rexel

Jeu. 25 Sept. Permanence QUALIBAT

Octobre

Mar. 14 Oct. Job Dating Objectifemploi66 – USAP

🔥 Du 17 au 19 Oct. Rencontre de ferronnerie d'Art

- Arles sur Tech

Mar. 28 Oct. Réunion Électriciens chez SCT à Argeles

Date à définir, Réunion des peintres

Novembre

🍷 Jeu. 6 Nov. Afterwork Peugeot

🎄 Sam. 29 Oct. Arbre de Noël

BANQUE
POPULAIRE
DU SUD



SOCAMA
DU SUD

MAISON
DE
L'ARTISAN

Groupama
MEDITERRANÉE

viasanté
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE



PRO



ANNONCES LÉGALES

➔ PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34



Sur nos réseaux



J'aime

Commenter

Votre carte de SST arrive à expiration ? Il est temps de la remettre à jour !

Le 15 octobre 2025, participez à notre session de **Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail (SST MAC)** à la **Maison de l'Artisan** à Perpignan.

7 heures de formation pour :

- ➔ Maintenir vos compétences de secouriste
- ➔ Perfectionner vos gestes d'urgence
- ➔ Renouveler la validité de votre carte SST (pensez à l'apporter !)

Infos & inscriptions : Isabelle Krapez - 04 68 34 59 34

Vous êtes artisan et vous souhaitez être accompagné !
Contactez-nous à la **Maison de l'Artisan** au **04.68.34.59.34** ou venez nous rencontrer au **35, rue de Cerdagne** à Perpignan.

VENTE / LOCATION

➔ Vds ADS sur Perpignan pour cause de départ à la retraite. Exploitée depuis juin 1998. Gare, aéroport, groupement radio (taxi direct) et conventionnées toutes caisses.

Pour toutes questions supplémentaires contacter le 06 14 15 63 53.

➔ Vds ADS conventionnée, commune de Perpignan pour fin d'année 2025 cause retraite. Adhérent groupement "Accueil Perpignan Taxi". Prix 250K€. Contact au : 06 76 78 46 56

➔ Location-gérance ADS taxi sur Font-Romeu. Tél : 06 83 35 15 21.

➔ Vds pour cause de retraite, boulangerie-pâtisserie à Vernet Les Bains, bien située dans le centre-ville. Fort potentiel (chiffre d'affaire 315 000€). Matériel très bien entretenu (four électrique 4 bouches 10 ans), prix de vente 70 000€. Contacter Me Gascond mandataire
Tél : 04 68 35 49 26
Mail : hg@hgascon.fr

➔ Loue local + bureau de 75m² + stationnement dans le quartier de St Assiscl. 550€/mois. 1^{er} mois de loyer offert. Tél : 06 75 73 63 27

➔ Loue local + 2 bureaux, total de 270m² + stationnement dans le quartier de St Assiscl. 1350€/mois. 1^{er} mois de loyer offert. Tél : 06 75 73 63 27

➔ Loue local commercial ou BUREAU 46 m² à Le BOULOU, Axe principale face à la gare. Prix : 590 € / MOIS
Dépôt de garantie : 1.180€
Sanitaire et cave, sol carrelé, clim grille de protection, accès sans marche.
Tout commerce sauf restaurant.
Contact au 06 09 27 51 06

➔ Cause retraite vend Salon de Coiffure ouvert depuis 1985 avec bonne clientèle au centre d'Estagel.
Fond de commerce + mur 53 m².
Prix : 79 000€. Pour plus de renseignement, contactez le 06 32 18 88 40.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0330G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle DOMENJO

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2025

Tirage : 2000 exemplaires